

I - FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Equipe enseignante Rentrée 2022

Directrice : Mme Bray (petite section) déchargée le mardi pour la direction

Mme DUPOUY (petite et moyenne sections)

Mr DARRE en remplacement de Mme DULOUT (moyenne section)

Mme TAURINES (grande section 1)

Mme BOUTES (grande section 2)

Mme DAVEZAC décharge de direction le mardi et un mercredi sur 4

2 postes en service civique sont encore à pourvoir

Rappel des règles de fonctionnement du Conseil d'école : L'Inspecteur de circonscription (IEN), le Maire ou son représentant, l'adjoint ou le conseiller désigné par le conseil municipal, la directrice et les enseignants, un des membres du Rased, les représentants de parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes), le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN), siègent de droit au Conseil d'école. Toutefois, d'autres personnes peuvent être invitées afin d'apporter des précisions sur diverses questions (responsable ALAE, responsable des ATSEMs...).

Le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre et éventuellement sur demande de l'IEN, du Maire, de la directrice, ou de la moitié des membres. Lorsqu'un vote est nécessaire, il sera fait à main levée, sauf en cas de demande contraire d'au moins un des membres.

Le procès verbal de chaque conseil sera envoyé par courriel à chacun de ses membres, et affiché sur les panneaux d'affichage de l'école.

Ce procès verbal ne peut être publié sur des sites internet, y compris celui de la Mairie.

Les associations de représentants d'élèves qui souhaitent en faire un retour devront publier leur propre compte-rendu, en enlevant le cas échéant les noms des personnes ayant exprimé leur souhait de ne pas voir leur nom y apparaître.

Horaires de l'école :

Reprise des horaires normaux de l'école : Matin : 9h - 12h

Après-midi : 14h05- 16h20

Bilan des élections de représentants de parents d'élèves

Les votes ont eu lieu uniquement par correspondance.

Nombre d'inscrits : 237 Nombre de votants : 114 Bulletins blancs ou nuls : 13

Bulletins exprimés pour l'APE : 101

Sièges attribués à l'APE : 5

Le taux de participation est de 48.10 %. Le taux de participation l'année passée était de 44,54 %.

Effectifs

À ce jour, 128 élèves sont inscrits, pour 5 classes.

La répartition en est la suivante :

1 classe de Petite Section	27 élèves
1 classe de Petite Section / Moyenne Section	26 élèves (8 PS / 16 MS)
1 classe de Moyenne Section	28 élèves
1 classe de Grande Section 1	24 élèves
1 classe de Grande Section 2	23 élèves

(obligation d'un maximum de 24 élèves en GS)

Rentrée et COVID - Le protocole sanitaire à la rentrée :

Le niveau socle est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

En revanche, et compte tenu de la suppression du port du masque et de l'absence de toute règle limitant le brassage entre les élèves, l'identification des cas contacts repose sur la responsabilité des élèves et de leurs ayants droit.

L'information de la survenue d'un cas et la recommandation de dépistage seront donc communiquées aux élèves, à leurs familles et aux personnels de la classe concernée par tout moyen (affichage, message, courrier, etc.). Cette communication permettra aux élèves et aux personnels de bénéficier alors d'un dépistage gratuit (sur présentation également d'un justificatif attestant de la scolarisation ou de l'exercice des fonctions dans l'école ou l'établissement) Nous avons maintenu le lavage des mains avec de l'eau et du savon autant de fois que nécessaire (avant chaque entrée en classe) et aération régulière des locaux.

Les instructions ministérielles nous sont transmises pour nous informer de l'évolution des modalités de gestion des différentes situations liées à la COVID-19. Comme ces informations changent très souvent, il n'est pas possible de tout transmettre aux familles. La gestion se fait au cas par cas. (harmonisation avec les directrices des autres écoles de Fontenilles)

RASED : Mme DIOP (psychologue scolaire) est présente une journée par semaine sur le groupe scolaire. Elle peut être sollicitée directement par mail par les parents.

Scolarité obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans

En début d'année, les parents des élèves de petite section ont pu, s'ils le souhaitent, demander un aménagement du temps scolaire. Cette demande est transmise et validée par l'inspecteur de circonscription. Cet aménagement concerne la présence des enfants l'après-midi uniquement, pas le mercredi matin : cela concerne 5 enfants qui ne viennent pas l'après-midi.

Les parents ont dû s'engager pour l'année, mais l'aménagement peut être revu en cours d'année scolaire (après discussion avec l'enseignant).

Les autres enfants de petite section restent à l'école toute la journée, voire plus pour ceux qui vont aussi à l'ALAE matin et soir.

Cet aménagement de la scolarité ne concerne que les enfants de petite section.

Absences des enfants : il est impératif de signaler l'absence d'un enfant avant 9h si possible soit par téléphone, soit par mail. Préciser le nom, la classe et la durée de l'absence. Si une absence se prolonge, il faut le signaler par téléphone ou par mail.

Aucun accusé de réception des messages ne sera fait.

Toute absence doit être ensuite justifiée par écrit (sur papier libre). Le certificat médical reste obligatoire pour toute maladie contagieuse uniquement.

Rythmes scolaires

Pour la prochaine rentrée scolaire, notre école est concernée par la révision des rythmes de fonctionnement : 4 jours ou 4 jours 1/2

Le DASEN a adressé un courrier aux directrices et au maire de Fontenilles.

Il y a :

- un échancier à respecter avec une date butoir au début du mois de janvier 2023 pour les remontées vers la circonscription.
- un consensus à établir si une organisation dérogatoire est proposée.

Règlement intérieur :

- La référence est le règlement type des écoles maternelles et élémentaires publiques de Haute-Garonne 2019, consultable dans son intégralité sur le site de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne (rubrique Vie de l'élève).

Le règlement intérieur de l'école stipule que « les enfants doivent arriver à l'école entre 8h50 et 9h00 le matin et entre 13h55 et 14h05 l'après-midi.

Après 9h00 et 14h05, aucun élève ne pourra être admis (les portes de l'école seront fermées) ».

Actuellement, nous avons une tolérance de quelques minutes mais, pour le bon fonctionnement des classes, les familles concernées par des retards répétés seront invitées à ramener leur enfant à l'heure de la récréation (10h30). Nous réfléchissons pour les mêmes raisons à demander à ce que les sorties pour soin ait également lieu soit aux heures d'entrées et de sorties ou aux récréations.

- Le règlement intérieur de l'école est approuvé par le Conseil d'école. Il est voté à l'unanimité.

Il sera affiché à l'extérieur de l'école et publié sur le site de la Mairie ainsi que sur ceux des représentants de parents d'élèves.

Il ne sera plus photocopié systématiquement pour toutes les familles (seulement sur demande).

Les parents devront signer dans le cahier de liaison un mot attestant qu'ils en ont pris connaissance.

Sécurité

Un exercice d'évacuation incendie a été effectué le mardi 20 septembre et s'est très bien déroulé.

Durée de l'évacuation : 1 minute 28s. Deux autres exercices sont à prévoir au cours de l'année scolaire.

Un exercice sera prévu sur le temps de sieste (fin de la sieste).

Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) « attentat-intrusion » sera réalisé après les vacances de Toussaint.

Son objectif est d'apprendre aux enfants les gestes qui peuvent sauver en cas d'intrusion, à savoir :

- Se mettre à l'abri, s'allonger au sol, rester silencieux
- Répondre instamment aux consignes de l'adulte

En maternelle, nous ne parlons pas d'exercice PPMS Attentat-Intrusion, nous exerçons les élèves par le jeu : s'entraîner à se cacher en silence. La répétition de séquences pédagogiques habituelles permet d'enrichir progressivement les consignes sans créer de panique.

Un autre exercice pour les risques météorologiques ou d'émanation de matières dangereuses aura lieu au cours de l'année.

Une liste de demande d'amélioration des locaux a été transmise aux services de la mairie afin d'être plus efficace (stores, serrures...). Qu'en est-il ?

Mairie

Toutes les commandes de matériel scolaire doivent être passées au retour des vacances de Toussaint dernier délai pour que les budgets soient clos en décembre (année civile).

- Budget :

La Mairie alloue pour l'année scolaire 2022/2023 un budget de 6 680 € pour les activités éducatives (sur une base de 128 élèves) :

- 25 € / élève pour le fonctionnement pédagogique (25 x 128 = 3 200 €)
- 1 400 € de subvention pour la coopérative
- 10 € / élève pour les bus à l'occasion des sorties pédagogiques (10 x 128 = 1 280 €)
- 800 € pour le fonctionnement (papier, courriers, bureau)

Et

- 1000 € pour Noël (décision de l'équipe enseignante de faire un cadeau par classe)
- Une somme qui n'est pas encore définie pour un spectacle de Noël

II – ALAE

En maternelle, les projets sont menés sur une ou deux périodes (groupement des agriculteurs en P1, Hockey en P1 et P2, foot en P2, théâtre sur les émotions en P3, ...).

Les TAP sont proposés le lundi, mardi et jeudi. Les parents inscrivent leur enfant le jour qui leur convient. Les enfants choisissent leur activité TAP (2 activités chaque jour) en fonction de leur envie. Elles sont réservées aux MS et GS et ne sont pas obligatoires si l'enfant ne souhaite pas participer.

Une activité est également proposée le vendredi mais sans inscription préalable.
Les PS sont placés sur des activités simples et « libres ».

Toute demande liée à la restauration, l'ALAE ou l'ALSH doit être faite auprès du service concerné.

III - PROJETS DE L'ANNEE

Au vu des fortes augmentations des prix des bus, la programmation des sorties pourra être reconsidérée.

- **Semaine du goût** : La semaine du 10 au 14 octobre, toutes les classes ont mené des ateliers pour éveiller les jeunes gourmets aux différentes saveurs, aux produits, à leurs origines et à la façon de les consommer.

Pascal, le chef cuisinier de la cantine, est venu mercredi matin animer un atelier chez les PS1 et les GS1.

- **Cinéma** : Nous programmons pour toutes les classes une sortie au cinéma prévue avant les vacances de Noël.

Le coût du transport est pris en charge par la mairie et les entrées (2,50€/enfant) en partie par la coopérative scolaire. Une petite participation sera demandée aux familles.

- **Chorale d'école** : En période 2 (retour des vacances de Toussaint)
Les enfants chanteront ensemble tous les mercredis matin (~30 minutes).

- **Noël** : « soirées portes ouvertes » aux parents pour venir admirer les travaux des classes. Les modalités sont encore à définir car nous partageons les locaux avec l'ALAE jusqu'en janvier 2023.

Nous réfléchissons à un cadeau pour l'école que nous pourrions offrir grâce au budget de 1000€ attribué par la mairie. Cette année, l'équipe enseignante a fait le choix d'un cadeau par classe.

Nous cherchons également un spectacle de Noël également offert par la commune.

- **Médiathèque**

Il nous a été annoncé fin septembre qu'en raison d'un réaménagement de la médiathèque, l'accueil des scolaires ne serait sans doute pas possible cette année.

Nous avons cependant bon espoir de pouvoir quand même nous y rendre au moins une fois pour faire découvrir la médiathèque à nos élèves et peut-être quand même profiter d'une animation avec Mireille dont les interventions sont très appréciées.

- **BCD**

Les parents d'élèves ont été sollicités pour aider à la « remise en état » de notre BCD lors de la réunion de rentrée.

Un groupe de volontaires a été formé et nous les remercions beaucoup pour l'investissement dont ils font preuve.

- **Galette** : Une fête de la galette sera organisée avec une fabrication de couronnes par les élèves.

- **Carnaval** : le 24 mars. Fabrication de coiffes par les élèves. Le thème est encore à définir. Prévoir d'inviter la crèche si cela est possible.

- **Sortie à la ferme** : Une journée à la ferme de Seissan est prévue pour tous les enfants de l'école en mars.

- **Classe dehors des GS1** : Tous les jeudis matins, quand le temps le permet, les élèves se rendent au parc de la Cazalère pour y mener des activités en lien avec le projet de classe.

- **Sortie musicale des GS à la Halle aux grains** : en attente d'une réponse

- **Classe découverte PS1 en période 5** : Le projet est encore à l'étude (séjour sur 2 nuitées).

Question des représentants des parents d'élèves :

Un courrier adressé à la mairie sur les épisodes canicule et le manque de solutions sur les 2 écoles pour y faire face pour lequel ils n'ont reçu aucune réponse

Réponse : La mairie s'excuse pour cette absence de réponse.

Projet de végétalisation de l'école avec d'éventuelles subventions écologiques.

Pas de climatisation possible dans une école qui est une « passoire énergétique ».

Les représentants de parents d'élèves ont fait une suggestion à la mairie.

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire est utilisée pour aider à financer des projets de classe ou d'école.

A ce jour, le solde de la coopérative est de 8 526.70 €.

Subvention de la mairie : 1 260 €

Don APE : 819.86 €

Participation volontaire des familles pour l'année scolaire 2022/2023 : 1 835 €

Une réflexion est menée au sein de l'équipe enseignante pour supprimer la participation volontaire des familles et demander à chacun de participer pour chaque sortie. Il sera cependant toujours possible d'aider les familles en difficulté financière afin que ce point ne soit pas une raison de refus pour leur enfant pour participer à une sortie.

Les photographies ont rapporté la somme de 1 318 €

La photo individuelle se déroulera le mercredi 09/11.

Remerciements :

- Aux associations de parents d'élèves pour les actions menées au cours de l'année (vente d'objets avec les dessins des enfants, carnaval, aide à la réhabilitation de la BCD,...)

Prochains conseils d'école : 07/02/2023 et 13/06/2023

Clôturé à 20h